



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_112

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : convention de mise à disposition de la parcelle B277

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2020_007 du 3 février 2020 il avait été approuvé la mise à disposition de la parcelle cadastrée B 277 d'une superficie de 23 m² à Madame Matteaccioli et à Monsieur Riboni domiciliés 11 rue du Serre. Il indique, que l'acquéreur de leur propriété souhaite bénéficier de l'usage de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition à titre gracieux de la parcelle B277 à Madame Paule De Beaulieu, domiciliée 11 rue du Serre.

PRECISE que cette mise à disposition fera l'objet d'une convention en fixant les modalités (durée, renouvellement, restitution...).

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à Monsieur Lafourcade, Adjoint au Maire, pour signer ladite convention.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX